

Évasion fiscale : est-ce légal, est-ce moral ?

Transcription

[Jingle]

Présentatrice :

Le débat du jour. Nathanaël Vittrant.

Bruno Lemaire, ministre de l'Économie :

L'évasion fiscale, elle me révolte. Elle me révolte parce que par définition, ceux qui font de l'évasion fiscale, ce ne sont pas en général ceux qui ont les fins de mois les plus difficiles. Elle me révolte parce qu'elle suppose la complicité d'un certain nombre d'États auxquels nous demandons, depuis des années, des informations, des explications qu'ils ne nous ont pas encore données. C'est un combat de longue haleine.

Nathanaël Vittrant :

Réaction de Bruno Lemaire, ministre de l'Économie, au moment des premières révélations issues des « Paradise Papers ». Le résultat d'une nouvelle fuite massive de documents confidentiels provenant d'un prestigieux cabinet d'avocats spécialisé dans les activités offshore **[NDLR : Se dit du secteur bancaire établi à l'étranger et non soumis à la législation nationale]** et d'une enquête du Consortium international des journalistes d'investigation auquel participe notamment le journal *Le Monde*, le *Süddeutsche Zeitung*, le *Guardian*, et le *New York Times*.

Ces révélations mettent en lumière les petits arrangements et les grosses combines utilisés par les multinationales et les très grandes fortunes pour dissimuler une partie de leurs revenus dans les paradis fiscaux et échapper ainsi à l'impôt. « Des montages parfaitement légaux » répondent les intéressés.

Légal ? Peut-être, on en reparlera, mais tout cela est-il bien moral ? C'est notre débat du jour. Soyez les bienvenus.

[Jingle]

Et pour en débattre, j'ai le plaisir d'accueillir en studio Éric Vernier, bonsoir.

Éric Vernier :

Bonsoir.

Nathanaël Vittrant :

Vous êtes directeur de l'Institut de la responsabilité sociétale par innovation, chercheur à l'institut de relations internationales et stratégiques et auteur de deux livres sur le sujet qui nous intéresse aujourd'hui : *Techniques de blanchiment* et *Fraude fiscale et paradis fiscaux*, parus l'un et l'autre aux éditions Dunod.

Également en ligne avec nous Jean-Philippe Delsol, bonsoir.

Jean-Philippe Delsol :

Bonsoir Nathanaël Vittrant.

Nathanaël Vittrant :

Jean-Philippe Delsol, vous êtes avocat fiscaliste, président du think tank IREF, c'est l'Institut de recherche économique et fiscale, et vous avez écrit *L'injustice fiscale ou l'abus de biens communs* aux éditions DDB.

Merci à tous les deux d'être avec nous.

Première question : Éric Vernier, beaucoup de noms ont circulé, Rex Tillerson, secrétaire d'État américain, son collègue du commerce, le trésorier du parti de Justin Trudeau, Bernard Arnault en France, des entreprises comme Apple ou Nike parmi beaucoup d'autres. Au-delà des noms, est-ce que, sur les mécanismes mis en place pour échapper à l'impôt vous avez appris quelque chose ou est-ce que tout cela était déjà connu ?

Éric Vernier :

Non, malheureusement tout était connu. Alors on a quelques précisions, on voit apparaître certains montages qui ont été créés plus récemment parce que les situations évoluent, notamment les situations légales à travers le monde, mais globalement nous étions au courant et ça a été écrit depuis longtemps, notamment dans mes ouvrages.

Nathanaël Vittrant :

Jean-Philippe Delsol, vous avez été surpris vous par ces révélations ?

Jean-Philippe Delsol :

Non d'aucune manière, mais ceci dit, je crois qu'il faut préciser tout de suite que, contrairement à ce que dit monsieur Lemaire, et je trouve ça très grave d'ailleurs que le ministre, un ministre important, commette une telle erreur. Il parle d'évasion fiscale et de complicité fiscale des États. Il ne s'agit pas ici en l'état de ce qu'on appelle l'évasion fiscale. Il s'agit d'optimisation fiscale. Il faudra en parler.

Nathanaël Vittrant :

Quelle est la différence justement ?

Jean-Philippe Delsol :

Ah mais ça n'a rien à voir. L'évasion fiscale, c'est en fait une fraude à la loi, tandis que l'optimisation fiscale est l'utilisation maligne de la loi. Ce que font tous les Français quand ils utilisent telle ou telle niche fiscale pour payer moins d'impôts. Donc tout le monde fait de l'optimisation fiscale.

Nathanaël Vittrant :

Éric Vernier voudrait réagir.

Éric Vernier :

Oui, je [ne] voudrais pas contredire totalement monsieur Delsol. Monsieur Delsol a raison, il y a une différence mais il y a en fait des différences encore plus fines.

L'optimisation fiscale est légale mais et on pourra, en reparler justement de tout ce qui est planification fiscale agressive, qui est de l'optimisation fiscale agressive et sauvage.

L'évasion fiscale, c'est à ne pas confondre avec la fraude fiscale. C'est bien de l'optimisation avec un abus de droit.

Jean-Philippe Delsol :

C'est ce que je dis.

Éric Vernier :

Non, non, mais, parce qu'il y a trois niveaux. Là vous, vous parlez de l'évasion fiscale comme de la fraude fiscale. En fait il y a une différence et donc moi, je ne suis pas du tout d'accord avec vous puisque lorsque l'on voit Lewis Hamilton, par exemple, qui crée des sociétés avec une activité fictive, une activité commerciale fictive pour échapper à 3,7 millions de TVA **[NDLR : taxe sur la valeur ajoutée]** sur son jet, c'est-dire 250 ans de Smic quand même. J'estime que ce n'est pas de l'optimisation fiscale. Si on regarde le cas Jean-Jacques Annaud, c'est la même chose, on n'est pas du tout dans l'optimisation fiscale mais même dans la fraude fiscale, sans même parler d'évasion.